

# Formulaire d'entente d'encadrement d'un travail de recherche au Doctorat en informatique

Contribuez à la découverte.

## IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANTE, DE L'ÉTUDIANT\*

Nom	Prénom	Code permanent UQAM	Courriel (étudiante, étudiant UQAM)
Doctorat en Informatique		3121/2222	
Titre du programme actuel		Code du programme	Trimestre initial d'inscription au programme

## IDENTIFICATION DE LA DIRECTION DE RECHERCHE OU DE LA TUTRICE, DU TUTEUR\*

Nom	Prénom	Département	Courriel
-----	--------	-------------	----------

## IDENTIFICATION DE LA CODIRECTION DE RECHERCHE (S'IL Y A LIEU)

Nom	Prénom	Département	Courriel
-----	--------	-------------	----------

## 1 SUJET DE RECHERCHE\*

Titre provisoire du travail de recherche

Brève description du travail de recherche (méthodologie employée, ampleur du travail de recherche, type de rédaction envisagée, etc.)

## 2 RESPONSABILITÉS, RÔLES ET MODALITÉS D'ENCADREMENT\*

Fréquence et modalités des rencontres

Modalités du travail de recherche (distanciel, présence au sein du labo, etc.)

Participation à des réunions d'équipe ou de groupe

Participation à d'éventuels co-encadrements (stages, maîtrise, etc.)

Modalités de rétroaction sur la production issue du travail de recherche (forme, délai, etc.)

Attentes et rôles pour la rédaction de demandes de bourse

Autres

### 3 FINANCEMENT DES ÉTUDES : CONTRATS D'EMPLOI ET BOURSES D'ÉTUDES

Les conditions d'admission au Doctorat en informatique de l'UQAM stipulent que toute demande d'admission doit « inclure une fiche d'information sur les sources de soutien financier remplie par le candidat et son directeur de recherche présentant les revenus prévus pour la durée des études doctorales, incluant l'engagement de l'étudiant à effectuer des demandes de bourses auprès d'organismes subventionnaires. » De plus, le descripteur du programme stipule que « les deux premières années du programme doivent être suivies à temps plein ». Cette section du présent document constitue donc une entente d'engagement en ce sens, tant de la part de l'étudiante, étudiant que de la future directrice, du futur directeur de recherche.

Plus spécifiquement, on considère généralement que toute étudiante, tout étudiant à temps plein dans un programme de doctorat devrait recevoir, avant d'avoir réussi son examen général, un financement d'au moins 3000\$ par trimestre, puis, une fois l'examen réussi, un financement d'au moins 4000\$ par trimestre. Ce support financier devrait être pour une période minimum de neuf (9) trimestres à compter de son admission dans le programme.

Toutes les sources de revenu dont dispose une étudiante, un étudiant durant ses études et qui sont liées à l'Université doivent être comptées comme source de financement, y compris les bourses d'excellence, les tâches d'auxiliaire d'enseignement (démonstrateur, correcteur, épurateur, surveillant d'examen), d'assistant de recherche, ainsi que les charges de cours (couvertes ou non par la clause de réserve, dite clause du 8%), ou tout autre emploi à l'Université.

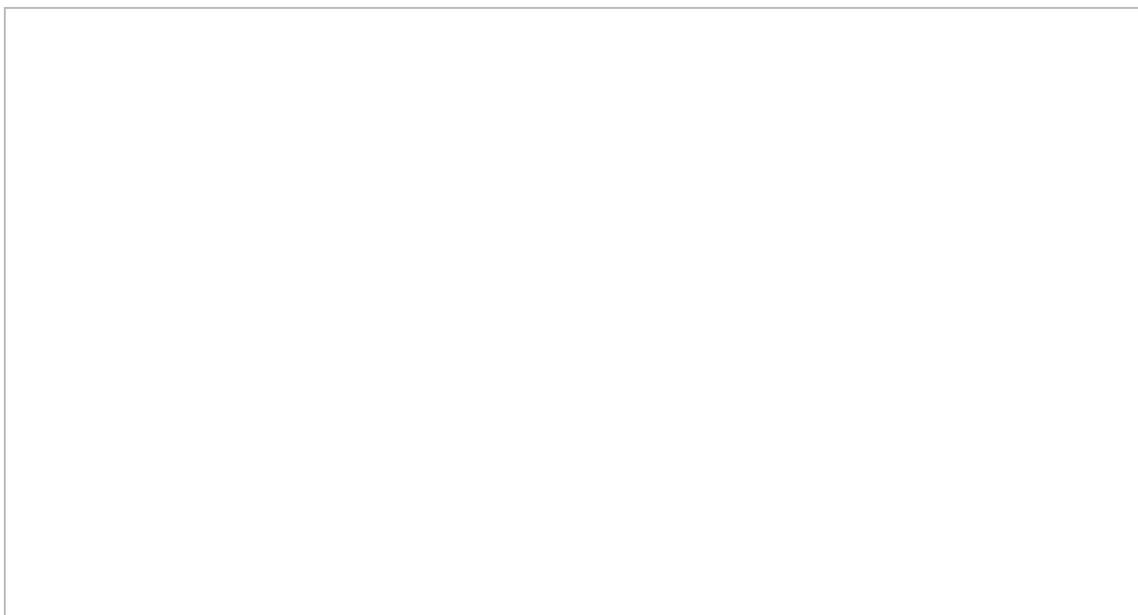
Un professeur qui accepte de diriger une étudiante, un étudiant s'engage donc, tel que le suggère la Politique no 30 de l'UQAM (« Politique sur le soutien financier des étudiantes, étudiants de deuxième et troisième cycle »), à faire les efforts nécessaires pour s'assurer que l'étudiante, l'étudiant « dont l'avancement des travaux permet le respect de la durée des études de [son] programme » pourra effectivement bénéficier d'un support financier adéquat, et ce par les moyens suivants :

- soutien financier à même ses fonds de recherche en fonction de leur disponibilité ;
- soutien de l'étudiante, l'étudiant dans ses démarches de demandes de bourses auprès d'organismes subventionnaires privés et publics ;
- direction de l'étudiante, l'étudiant vers les sources de revenus possibles dans l'Université ;
- inclusion de l'étudiante, l'étudiant dans ses demandes de subvention de recherche et dans ses propositions de contrats de recherche.

En signant la présente entente, et s'il accepte une offre d'admission au programme de Doctorat en informatique de l'UQAM, l'étudiant s'engage à s'inscrire comme étudiant à temps plein durant au moins deux (2) ans. Il s'engage également à effectuer des demandes de bourses (d'études, de recherche, d'excellence) ainsi qu'à faire les démarches nécessaires pour obtenir des tâches d'auxiliaire d'enseignement, d'assistant de recherche, de chargé de cours ou divers autres emplois à l'Université.

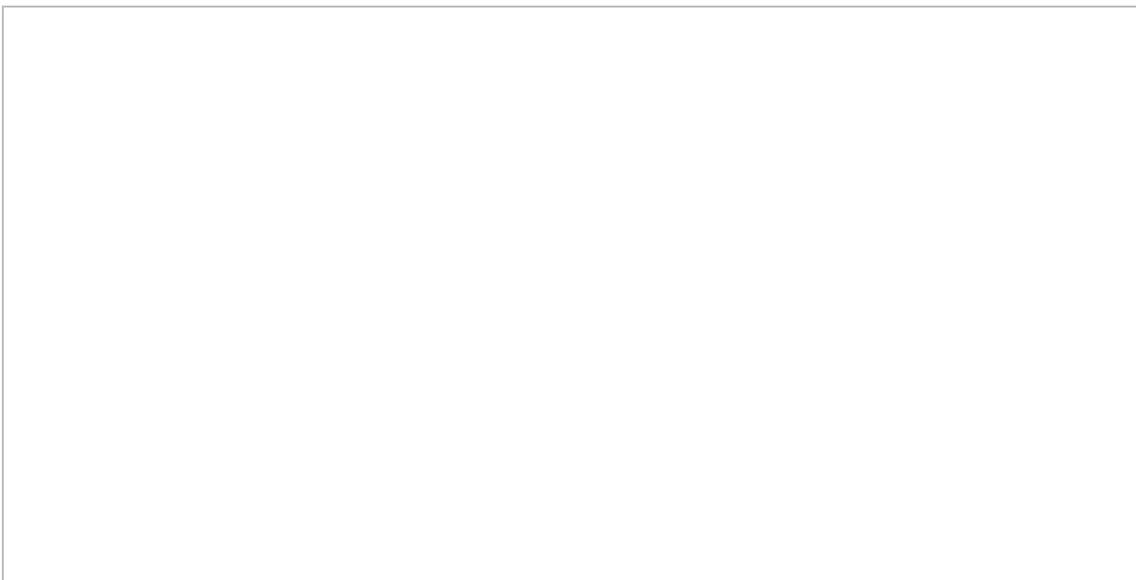
En signant la présente entente, le Professeur accepte de diriger l'étudiant-e pour ses études de doctorat en informatique à l'UQAM. Le Professeur s'engage à faire les efforts requis pour qu'elle, qu'il puisse bénéficier d'un soutien financier qui respecte les conditions indiquées plus haut dans l'esprit et le respect de la Politique 30 de l'UQAM.

Détails de l'accord :



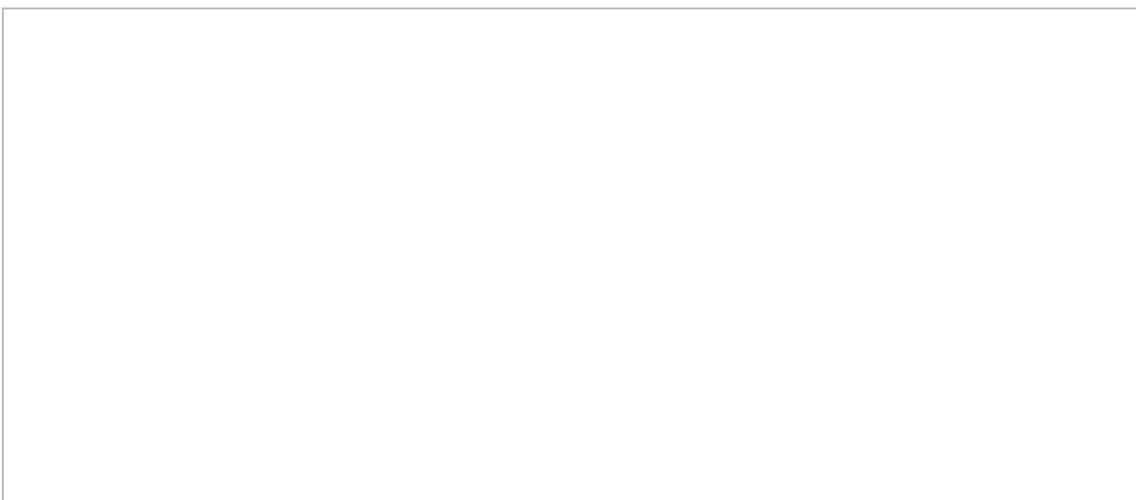
#### 4 RESSOURCES MATÉRIELLES \*

À titre d'exemples : ressources matérielles à la disposition de l'étudiante, l'étudiant (accès à un poste de travail, à du matériel informatique, à un laboratoire, à des bases de données spécifiques, à des résultats de recherche de la direction ou de son groupe de recherche, à d'autres équipements, à des fonds pour participer à des colloques, etc.).



#### 5 ÉCHÉANCIER PRÉVU DE RÉALISATION DU TRAVAIL DE RECHERCHE (facultatif)

Échéancier prévu pour les grandes étapes du travail de recherche : dépôt du projet de recherche, certification éthique, collecte de données, étapes de rédaction du travail de recherche, dépôt initial du travail de recherche, etc.



## 6 AUTRES ÉLÉMENTS

À titre d'exemples : séjours d'études hors campus, vacances et congés prévus, absences, circonstances particulières, prolongation à la durée maximale du programme, entente de confidentialité ou de partenariat, etc.

### SIGNATURES

\_\_\_\_\_

Étudiante/étudiant

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Direction de recherche

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

Codirection de recherche

\_\_\_\_\_

Date